



Rachat d'une part indivise

Par **roclisma**, le **25/07/2008** à **14:28**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en indivision (50/50) avec mon ex concubine.

Comme nous rencontrons de gros problèmes pour vendre notre bien après séparation, et que cela dure depuis près d'un an, elle vient d'accepter que ma nouvelle compagne et moi rachetions sa part pour en devenir propriétaires nous-même, et lui permettre à elle de "passer à autre chose".

Nous avons contracté un prêt conventionné pour l'achat de la maison, j'imagine que nous pourrons reprendre le prêt en changeant l'un des deux signataires sans trop de problèmes, mais la question que je me pose est la suivante :

Quel peut être le coût de l'opération du point de vue notarial, quels seront les frais?

Nous allons reprendre le prêt, mais suis-je redevable à mon ex-concubine la moitié des mensualités déjà versées?

(puisque nous avons déjà payé une (petite) partie de la maison ensemble, dois-je lui reverser la moitié de ce que nous avons déjà payé?)

Je ne sais pas si ma question est suffisamment claire, mais j'espère que vous serez en mesure de me répondre.

Merci.

Par **saladine**, le **01/08/2008** à **16:24**

bonjour,

je ne suis pas spécialiste en successions, mais en toute logique vous allez normalement payer à votre ex-comcubine la moitié de ce qui a été payé à la banque, le restant n'est pas encore versé et le sera par vous même et votre nouvelle compagne.

quant aux frais de notaire, c'est je pense comme une vente classique.

par contre, concernant la reprise du prêt, je suis dubitatif !

cordialement